



Département de l'économie et de la formation
Service de l'enseignement

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Unterrichtswesen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE DANS LES BRANCHES

T I B

GUIDE D'ÉLABORATION
POUR LES ECOLES
DES METIERS DU COMMERCE

Mars 2020

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Définition du travail interdisciplinaire dans les branches (TIB)	3
3. Thème	4
4. Forme	5
5. Evaluation.....	5
6. Compétences transdisciplinaires	6

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

1. INTRODUCTION

1.1 A quoi sert l'interdisciplinarité ?

La séparation du savoir en disciplines présente des avantages : en effet, elle permet d'offrir aux étudiants des stratégies de connaissances efficaces et de leur proposer un vocabulaire et des pratiques établis et partagés dans une communauté élargie.

Toutefois, les réponses d'une discipline sont souvent inadaptées aux besoins spécifiques d'une situation concrète et, face à la complexité du réel, il est souvent indispensable de faire appel à plusieurs savoirs. Dans le cadre de l'école secondaire, les problèmes théoriques qui se présentent exigent également souvent une approche interdisciplinaire.

L'interdisciplinarité fait appel aux savoirs de différentes disciplines et les mobilise à travers différentes compétences transversales (savoir être et savoir-faire appliqués dans les disciplines) pour résoudre une situation complexe, c'est-à-dire pour s'en faire une représentation précise (Qu'est-ce que c'est ?) et pour pouvoir éventuellement agir (Que faut-il faire ?).

1.2 L'interdisciplinarité en maturité professionnelle

Selon l'Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) du 24 juin 2009, les écoles doivent appliquer le Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) du 18 décembre 2012 publié par le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI). Parmi les nouveautés, on peut noter l'instauration de travaux notés touchant à l'interdisciplinarité : le Travail Interdisciplinaire centré sur un Projet (TIP) et les Travaux Interdisciplinaires dans les Branches (TIB).

Les objectifs généraux de ces travaux interdisciplinaires, selon le PEC MP, sont de permettre aux étudiants d'être en mesure d'examiner ou de structurer un thème de manière autonome et de présenter les résultats de manière appropriée afin d'élargir et de relativiser leurs connaissances et leurs aptitudes disciplinaires dans un nouveau contexte, celui de l'interdisciplinarité. De plus, parallèlement au processus de travail, les étudiants s'exercent à la capacité à réfléchir de manière critique et à la discussion.

2. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE DANS LES BRANCHES (TIB)

2.1 Qu'est-ce que le TIB ?

Conformément à l'art. 11 de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr), le TIB sert « *au développement de compétences méthodologiques d'approche interdisciplinaire et de résolution de problèmes* » et « *est encouragé et pratiqué régulièrement [...] dans le cadre de petits projets, de prestations en matière de transfert, de la gestion de projets et de la communication.* »

Le TIB est centré sur un thème approprié issu de deux branches de maturité professionnelle au moins. Selon l'organisation de l'enseignement, les personnes en formation effectuent des tâches liées à ce thème ou traitent ce dernier de manière autonome sous forme de projet.

Les maîtres concernés déterminent la prestation attendue de l'élève et garantissent, entre les classes impliquées de même niveau, une équivalence dans la forme et la dimension du travail à accomplir, ainsi que dans l'évaluation de ce dernier.

Dans les écoles des métiers du commerce, le TIB

- est basé sur un thème choisi par le corps enseignant, en respectant les conditions définies par le PEC MP ;
- est géré par au moins deux enseignants de deux branches MP différentes apportant leur expertise au thème du TIB ;
- se termine par une évaluation.

Le TIB donne davantage de cohérence et de sens à la formation en maturité professionnelle par des liens entre les disciplines, en globalisant ce qui a été séparé.

Il prépare à la réalisation du TIP en développant les compétences transdisciplinaires utiles à la gestion de projet. Les maîtres s'efforcent donc d'exercer de manière progressive les différentes compétences interdisciplinaires, dans le cadre du TIB; ils veillent notamment à ne pas multiplier de manière trop conséquente le nombre de ces compétences à acquérir au travers d'un même TIB.

3. THEME

D'après le PEC MP, le thème d'un TIB doit

- être en lien avec le monde du travail et relier des aspects des branches concernées en matière de contenus et de méthodologie ;
- avoir pour objectif que les personnes en formation effectuent des tâches en lien avec le thème ou le traitent de manière autonome.

Le TIB peut être créé autour de :

1. Une problématique dont on analyse la situation et les enjeux

Ex. Quelles sont les conditions d'équilibre entre la croissance démographique et la préservation des ressources terrestres ?

2. L'analyse et/ou l'amélioration d'une situation concrète

Ex. L'organisation d'une manifestation

3. Un débat sur un thème d'actualité

Ex. Les élections américaines et leurs enjeux

4. La préparation d'un voyage, d'une sortie culturelle

Ex. Un voyage d'études dans un milieu naturel, dans un site industriel, une ville, un lieu institutionnel, ...

5. La mise en place de compétences transdisciplinaires

Ex. Comment rechercher et trier des informations ?

6. Autres

4. FORME

Le TIB peut revêtir des formes très diverses qui seront choisies par les enseignants organisateurs de leur TIB. Les formes d'organisation ci-après sont recommandées par le PEC MP :

- A. Séquence d'enseignement interdisciplinaire** : Le TIB se déroule dans le cadre des périodes d'enseignement des branches. Durée recommandée : 6 à 8 périodes d'enseignement.
- B. Mini-projets** : Le TIB se déroule dans le cadre d'excursions, de demi-journées thématiques, de journées de projet, d'enseignement en atelier ou par blocs ou dans d'autres cadres appropriés.
- C. Apprentissage auto-organisé** : Le TIB se déroule dans le cadre de l'apprentissage auto-organisé. Les personnes en formation sont suivies lors d'entretiens ou à distance.

L'école assure une présentation uniformisée pour l'ensemble des documents fournis aux élèves dans le cadre du TIB. En particulier, les enseignants concernés familiariseront les élèves à l'application des normes APA en matière de références bibliographiques et de citations, car celles-ci seront également utilisées dans le cadre de la rédaction, durant l'année de stage, du travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP).

Exemple de lien pour les normes APA : [Guide de rédaction des références bibliographiques selon les normes APA \(6e éd.\)](#)

5. ÉVALUATION

Selon le PEC MP, "deux notes semestrielles au moins sont requises pour le calcul de la note d'école; la note semestrielle est déterminée sur la base de deux prestations au minimum fournies le même semestre dans le cadre du TIB".

Quatre TIB notés sont donc réalisés sur les deux premières années : deux au semestre 2 et deux au semestre 3. Chaque TIB réunit deux branches de maturité professionnelle au moins mais ne donne lieu qu'à une prestation notée. Ainsi chacune des huit branches MP sera impliquée dans une prestation TIB.

La moyenne des deux TIB du semestre 2 donne une note semestrielle TIB et la moyenne des 2 TIB du semestre 3 donne une deuxième note semestrielle TIB.

- Chaque TIB est évalué au demi-point (6.0, 5.5, 5.0, ...).
- Chacune des deux notes semestrielles TIB correspond à la moyenne, arrondie au demi-point, des deux TIB effectués durant le semestre concerné.
- La note semestrielle TIB n'entre pas dans le calcul de la promotion d'un semestre à l'autre mais figure toutefois dans le bulletin de notes semestriel concerné.
- La note finale TIB correspond à la moyenne au demi-point des deux notes semestrielles TIB. Elle sera comptabilisée dans la procédure de qualification de la partie MP, associée avec la note TIP, et formera la note de branche Travail Interdisciplinaire (TI). Le calcul de cette note de branche s'effectue comme suit :

$$\frac{\text{Note finale TIB (au demi-point)} + \text{note TIP (au demi-point)}}{2} = \text{note de branche TI (au demi-point)}$$

Pour évaluer les TIB, les enseignants

- joignent à la documentation fournie à chaque étudiant, au début des travaux, la grille d'évaluation qui sera utilisée pour établir la note du TIB concerné. Les grilles d'évaluation doivent tenir compte d'une évaluation des compétences transdisciplinaires : les grilles de certains « couples de

branches » ne doivent pas se limiter à évaluer des contenus « disciplinaires ». Les compétences transdisciplinaires doivent être intégrées de manière visible dans les grilles.

- fixent dès le départ du TIB des objectifs clairs et des attentes réalistes qui sont transmis aux étudiants durant le lancement du TIB.
- posent des critères en rapport avec la qualité attendue accompagnés d'indicateurs précis et objectifs. Les enseignants donnent les explications nécessaires pour que les élèves comprennent les critères d'évaluation et "parviennent à faire des liens entre critères et réalisations concrètes" (Mottier Lopez, 2017).

6. COMPETENCES TRANSDISCIPLINAIRES

Les compétences transdisciplinaires suivantes sont particulièrement encouragées chez les personnes en formation dans le cadre du TIB et du TIP :

- *Approche méthodologique* : Se familiariser avec un thème ; formuler une problématique, une hypothèse ou esquisser la structure ; appliquer ses connaissances et ses aptitudes disciplinaires pour traiter le sujet ; utiliser ou développer une approche méthodologique appropriée pour l'évaluation et la structure
- *Planification et organisation de projets* : Réfléchir de manière conceptuelle ; esquisser un projet dans les grandes lignes ; structurer le travail selon un calendrier ; travailler de manière autonome et persévérante ; analyser de manière critique le processus de travail et en particulier la méthodologie appliquée
- *Compétence sociale* : Définir les responsabilités de chacun en cas de travail en équipe, collaborer de manière professionnelle, apporter ses points forts et gérer les oppositions et les conflits ; collaborer de manière constructive avec les enseignants chargés du suivi, respecter les accords passés avec ceux-ci et leur demander de l'aide si nécessaire
- *Recherche d'informations* : Utiliser et évaluer diverses sources d'informations ; interroger des informateurs fiables ; consigner le résultat des recherches dans le média approprié ; citer les sources correctement
- *Capacité de penser axée sur la durabilité* : Evaluer de manière critique ses propres valeurs et son comportement ainsi que ceux des autres ; composer avec l'incertitude caractéristique des situations non résolues ; aborder concrètement les questions sociétales et écologiques ; établir des scénarios prospectifs communs
- *Activités créatrices* : Faire preuve au quotidien d'aptitudes manuelles, de créativité et de talent artistique
- *Communication et présentation* : Structurer les résultats et les consigner sous la forme appropriée ; présenter et commenter devant un public les résultats et leur élaboration

Ces compétences transdisciplinaires sont mises en pratique dans le travail interdisciplinaire dans les branches de tous les domaines d'enseignement (TIB) et dans le travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP). Elles complètent les compétences spécifiques qui entrent en ligne de compte dans les contributions fournies par les personnes en formation dans le cadre des TIB et des TIP et qui ne sont pas mentionnées ici.

Les compétences transdisciplinaires peuvent être vérifiées, pour autant qu'elles puissent être observées et évaluées à l'aune de critères. Une liste des compétences transdisciplinaires est disponible dans l'Annexe 2 du Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle, disponible sur le lien suivant : (https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/rahmenlehrplan_fuerdieberufsmaturitaet.1.pdf.download.ad.pdf/plan_d_etudes_cadrepourlamaturiteprofessionnelle.pdf)

Sources :

- *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle*